

Proposition de nouveaux droits d'inscription à l'école de musique communautaire

Droit d'inscription annuel	Quotient familial du foyer	A Parcours diplômant 3 cours hebdomadaires Formation musicale instrument pratique collective où Parcours libre ou personnalisé	B Orchestre, ensemble, Atelier Eveil 5-6 ans Formation musicale seule 1 cours seul où En supplément lors d'un parcours	C Location D'instrument	D Chorale
Tranche 1	0 € à 599 € /et/ou personnes en situation de handicap / demandeur d'emploi / étudiant-apprenti	150 €	75 €	66 €	51 €
Tranche 2	600 € à 1199 €	210 €	105 €	87 €	60 €
Tranche 3	1200 € à 1599 €	240 €	120 €	93 €	72 €
Tranche 4	1600 € à 1999 €	270 €	135 €	99 €	81 €
Tranche 5	2000 € à 2399 €	300 €	150 €	105 €	90 €
Tranche 6	2400 € et +	330 €	165 €	111 €	99 €
Tranche 7	Hors communauté de communes	450 €	225 €	120 €	135 €

Les droits d'inscription doivent évoluer pour correspondre à l'évolution des enseignements à l'Ecole de Musique Communautaire comme suit :

Création d'un tarif inclusif sur la tranche 1, pour les personnes en situation de handicap / demandeur d'emploi / étudiant-apprenti sur justificatifs.

Une tarification "double parcours" (2 instruments pratiqués) **en doublant le montant de la colonne A.**

Une tarification "d'appel" pour la Chorale qui ne nécessite pas de prérequis, permettant de faire entrer à l'EMC des personnes non-lectrices.

Un supplément **à partir du 4ème cours** (colonne B)

En 2027-2028 : la création d'un tarif adulte + 21 ans, règle très courante dans les écoles communautaires, en moyenne 30% de majoration sur tous les tarifs et tarification stage-master-class à la journée.

Modalités de calcul du quotient familial ressources mensuelles du foyer / par le nombre de parts fiscales

Copie de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 pour l'application du quotient familial.

En cas de non-transmission des documents, la tranche la plus élevée sera appliquée.

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité, même en cas d'interruption des études.

Document complémentaire : règlement intérieur et pédagogique.